

A quoi va servir mon vote

La représentativité



Depuis la loi du 20 Aout 2008 les élections déterminent le droit des syndicats à exister dans l'entreprise. C'est la représentativité.

- ✚ Il faut au moins 10 % des voix à un syndicat pour négocier avec la Direction. Si un syndicat a moins de 10% des voix, il n'a plus aucun droit dans l'entreprise
- ✚ Il faut au moins 50 % des voix à un syndicat pour pouvoir signer un accord

Donc quand vous voterez pour une personne sur une liste, vous donnerez du pouvoir au syndicat qu'il représente. Plus le syndicat a de voix et plus il a de pouvoir. Et inversement, moins il a de voix plus il sera affaibli.



Vous ne votez pas que pour des loisirs, vous votez pour choisir le syndicat qui va défendre vos droits et négocier votre futur salaire !

EN FEVRIER
JE VOTE

